

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES FUNBOARD

AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES FUNBOARD

Du 26 octobre au 31 octobre 2026

Lieu : Société Nautique de Narbonne - NARBONNE

Autorité Organisatrice (AO) : Comité de Voile de l'Aude (CDV11)

Grade : 3

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'une planche ne peut pas réclamer contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les Règles de Course à la Voile pour le Slalom en Windsurf
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, les Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition et chartes de la FFVoile.
- 1.3 L'annexe T (conciliation) pourra s'appliquer.
- 1.4 Le règlement du prix des ligues
- 1.5 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles au plus tard le 26 septembre **2026** sur le site officiel du championnat. [Championnat de France Jeunes Funboard - Tableau Officiel](#)

3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Le tableau officiel d'information est à retrouver sur le site du championnat : [Championnat de France Jeunes Funboard - Tableau Officiel](#)
- 3.2 *[DP] [NP]* Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un concurrent ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les concurrents.

4. ADMISSIBILITÉ & INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte aux séries RRD120 et F42, aux coureurs sélectionnés par les ligues.
- 4.2 Sélection : Chaque ligue proposera une liste de coureurs sélectionnés au championnat de France qui tiendra compte du nombre de place attribué par séries par la FFVoile et du règlement de sélection qu'elle aura publié sur son site. La FFVoile publiera les listes des coureurs définitivement sélectionnés sur son site avant le 25 septembre 2026.
- 4.3 Admissibilité :
- (i) Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue et que la FFVoile ait validé sa sélection.
 - (ii) Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du Championnat.
 - (iii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.
 - (iiii) La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Ces délégations ne concourront pas les titres de Champion de France.
- 4.4 Catégories d'âges : L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours

Classe ou série	Age	Classe ou série	Age
Minimes Fire Race 120 Filles	12 à 14	Minimes Fire race 120 Garçons	12 à 14
Espoirs Fire Race 120 Filles	15 à 16	Espoirs Fire Race 120 Garçons	14 à 16
Espoirs Formule 42 Filles	17 à 20	Espoirs Formule 42 Garçons	15 à 20

Conformément aux documents : Championnats de France Minimes et Espoirs ci-dessous

<https://umbraco.ffvoile.fr/media/was134cu/règlement-cfj-v3.pdf>

4.5 PRÉ-INSCRIPTION

4.5.1 Inscription en ligne :

L'inscription et le paiement des frais d'inscription au Championnat de France seront effectués en ligne.

[Championnat de France Jeunes Funboard - Tableau Officiel](#)

- (i) Le dispositif d'inscription en ligne sera disponible sur le site du championnat au plus tard **le 25 septembre**.
- (ii) Le dispositif d'inscription en ligne sera clôturé le 26 octobre à 12H00.
- (iii) L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'AO de justificatif de pré-inscription avant contrôle des pièces demandées.
- (iv) Vous devez impérativement fournir à l'organisateur lors de votre confirmation d'inscription les renseignements et documents suivants :
 - La copie licence Club FFVoile mention « compétition » valide, Ou la copie de la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » valide accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an.
 - Copie de l'autorisation de port de publicité le cas échéant

Si certains documents sont manquants, vous serez convoqués par l'organisateur en début de championnat pour confirmer votre inscription et fournir les pièces manquantes.

- 4.5.2 **Pré-inscription par courrier** : Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit à l'AC 4.5.1, devront exceptionnellement à partir du 03 octobre au matin télécharger sur le site du championnat le bulletin de pré-inscription et l'adresser par courrier à :

Comité départemental de voile de l'Aude, Monsieur Vincent Ghoris
12 rue des Nauticards, La Nautique, 11100 Narbonne

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des droits d'inscription, établi à l'ordre de : **CFEEG 2026 – Comité départemental de voile de l'Aude**

- 4.6 Les coachs devront confirmer leur inscription à leur arrivée sur le site pour être accrédité et pouvoir aller sur les zones de courses par le délégué fédéral.

5. DROIT À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription	Droits avant le 12/10
RRD120	170€	130€
F42	170€	130€

5.2 En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier de 5€.

6. PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] Les planches doivent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

7.1 Le programme sera le suivant :

Date	Horaires	Classes
25.10.2026	14h / 18h : confirmation d'inscriptions 17h00 briefing entraîneurs	Toutes
26.10.2026	8h30 / 12h : confirmation d'inscriptions 12h00 briefings coureurs 14h : 1 ^{er} signal d'avertissement 18h00 : Cérémonie d'ouverture	Toutes
27.10.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
28.10.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
29.10.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
30.11.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
31.11.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement Palmarès après les courses	Toutes

7.2 Le dernier jour de la régate, aucune procédure de départ pour une nouvelle course ne pourra commencer après 17h00.

8. CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT

8.1 [DP] Les opérations préalables de jauge se feront sous un format déclaratif, les concurrents devront avant le lundi 26 octobre 14h00, avoir renseigné l'intégralité du questionnaire en ligne précisant le type de matériel qui sera utilisé durant ce championnat. Ce questionnaire sera accessible sur le site officiel du championnat.

8.2 [DP] Toutes les planches et leurs équipements pourront être contrôlés durant le championnat.

9. LIEU

- 9.1 Le plan du lieu de l'épreuve sera défini en **annexe 1 – PLAN**.
9.2 Les zones de courses seront définies en **annexe 2 – ZONES DE COURSES**.

10. PARCOURS

Les parcours seront précisés lors des briefings journaliers.

11. CLASSEMENT

- 11.1 Pour valider le championnat, chaque flotte devra avoir réalisé 1 tableau pour les séries qui courent en heat, 1 course pour les séries qui courent en flotte ou groupe.

Pour l'établissement des poules, le Classement National Individuel arrêté au 19 octobre 2026 sera utilisé comme clef de répartition.

Les formats de course seront :

- Soit un tableau de heats avec une phase de qualification et une phase finale,
- Soit en flotte ou groupes de qualification,

Le choix du format sera précisé dans les IC et pourra être modifié par avenant aux IC.

- 11.2 Courses retirées :

- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- (d) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.

12. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 12.1 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être déclarés et identifiés par un sticker fourni par l'autorité organisatrice lors de l'enregistrement.

- 12.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord,
- Une VHF,
- Un couteau,
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée,
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long,
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

13. EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les planches s'étant vu attribuer une place dans le parc doivent rester à la place attribuée pendant toute la durée de l'épreuve.

14. PROTECTION DES DONNÉES

- 14.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 14.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- 16.1 Le Championnat de France Extrême Glisse Slalom est engagé dans une démarche RSO/ENGIE/FFVoile. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites naturels. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer ni polluer d'aucune façon.
- 16.2 Lorsque les pavillons Aperçu sur Z sont envoyés à terre, avec deux signaux sonores, toutes les courses sont retardées tant que le parking bateaux et les mises à l'eau ne sont pas nettoyés. Les concurrents doivent alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état. Aucun signal d'avertissement ne sera fait avant le délai précisé dans les IC.

17	PRIX
-----------	-------------

- 17.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits défini dans le tableau ci-dessous. La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

Titres	Minima	Titres	Minima
RRD 120 Minimes Fille	10	RRD 120 Minimes Garçon	15
RRD 120 Espoirs Fille	10	RRD 120 Espoirs Garçon	15
Espoirs F 42 Fille	10	Espoirs F42 Garçon	15

- 17.2 Si les minimas ne sont pas atteints, l'épreuve Minimes Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.
- 17.3 Pour les 2 titres du Championnat de France Espoirs Extrême Glisse en Fire Race 120 Espoirs Filles 15/16 ans et F42 17/20 ans, si les minimas de 10 ne sont pas atteints pour l'un ou les deux titres, un seul titre Espoirs Filles 15/20 sera couru si le minima de 10 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve Filles sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.
- 17.4 Les trois premiers de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

18.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
------------	-------------------------------------

Pour toute demande d'information relative à l'organisation et au déroulement de la course, veuillez contacter :

Fédération Française de Voile

17 rue Henri Bocquillon

75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Voile Légère :

Tél. : 01 40 60 37 01

Email : dps@ffvoile.fr

Organisation : julien.magurno@ffvoile.fr

Comité départemental de voile de l'Aude

Monsieur Vincent Ghoris, Président

12 rue des Nautiquards, La Nautique, 11100 Narbonne

Tel : 06 43 68 59 09

Email : cdv.aude@gmail.com

Annexe - 1 : PLAN

PLAN DU SITE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE NARBONNE

1. Stockage remorques
semi-rigides

2. Places bateaux
entraîneurs

3. Stockage remorques
planches à voile

4. Parc Délégations
Planches à voile



Annexe - 2 : ZONES DE COURSES



Annexe - Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.